

# 4 juillet 2020

COMMUNE DE ROURE COMPTE RENDU DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 04 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le 4 juillet à neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance plénière, exceptionnellement, pour cause de plan d'urgence sanitaire, à huis clos et dans la salle polyvalente de

la commune, esplanade du Tilleul, sous la présidence de Jean Claude LINCK, Maire.

Présents : Patrice AVELLA,

Alexandre FERRARI, Stéphane GIRERD, Jean Louis LELEU, Annie LUTHRINGER, France NABOULET, Yanne SOUCHET, Sandra ZUPPO.

Absente représentée

A doracion AVIAS pouvoir à Sandra ZUPPO

Absente non représentée : Nadine SIN

IBALDI.

Madame France NABOULET et Monsieur Alexandre FERRARI

ont été nommés secrétaires de

séance.

ORDRE DU JOUR

Vote du huis clos

Désignation du secrétaire de séance.

Adoption du procès verbal du 21 juin 2020.

Délibération n° 24 : Vote du Budget primitif 2020 de la Commune

Délibération n° 25 Vote du Budget primitif 2020 de la Régie Hôtelière « Le Robur »

Délibération n° 26 : Vote du Budget primitif 2020 du CCAS.

Délibération n° 27 : Renouvellement de l'adhésion PEFC pour la forêt communale de ROURE

Délibération n° 28 : Désignation commission des Impôts directs.

2

Délibération n° 29 : Création d'un emploi saisonnier à temps partiel pour le Point Information Tourisme...

Communication du Maire.

Questions diverses.

-----

-----

La séance est ouverte à

La séance est ouverte à 9 heures, dix conseillers étant présents., dix conseillers étant présents.

Vote du huis clos

Pour cause d'état d'urgence sanitaire, le Maire, conformément à l'article L 2121

Pour cause d'état d'urgence sanitaire, le Maire, conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, propose au Conseil de délibérer à huis clos. Le Conseil adopte la proposition du Maire à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du 21 juin 2020

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 21 juin 2020 à l'unanimité des membres

présents;ents;  
DELIBERATION N°

DELIBERATION N° 2424 : : Vote du BUDGET PRIMITIF Vote du BUDGET PRIMITIF 20202020 de la la Commune.

Le Maire propose et commente au

Le Maire propose et commente au Conseil Municipal le pal le Budget Budget Primitif Primitif de l'exercice 2020 de l'exercice 2020,, qui se qui se présente et s'équilibre présente et s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes en dépenses et en recettes ::

Section de

Section de fonctionnement ..... 803 €€

Section d'Invest

Section d'Investissement.....issement..... 564 €€

En présentant et en comment

En présentant et en commentant la liste des opérations dans la liste des opérations d'investissement, l'investissement, le Maire e Maire montre que le que le Budget Budget Primitif prévoit la poursuite des réalisations en cours Primitif prévoit la poursuite des réalisations en cours tout en intégrant un certain nombre de tout en intégrant un certain nombre des projets et proposés aux électeurs dans la profession de foi proposés aux électeurs dans la profession de foi Oüi l'exposé du Maire et après en

Oüi l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avoir délibéré, le Conseil Municipal ::

-

- Vote à l'unanimité des membres présents ou représentés le Vote à l'unanimité des membres présents ou représentés le Budget Budget Primitif de l'exercice rimitif de l'exercice 20202020 de la de la .

DELIBERATION N°

DELIBERATION N° 2525 : Vote du BUDGET PRIMITIF : Vote du BUDGET PRIMITIF 20202020 du CCAS du CCAS

Le Président expose au Conseil d'Administration le

Le Président expose au Conseil d'Administration le Budget Budget Primitif rimitif 2020 2020 du CCAS qui se présente et du CCAS qui se présente et s'équilibre comme suit s'équilibre comme suit ::

Section de fonctionnement.....22

Section de fonctionnement.....22 €€

Section d'Investissement

Section d'Investissement..... 22 €€

Oüi l'exposé du Président et après en

Oüi l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration avoir délibéré, le Conseil d'Administration, , à l'unanimité des à l'unanimité des membres présents ou représentés membres présents ou représentés,, ::

-

-Vote le Budget Primitif 2020 Vote le Budget Primitif 2020, comme présenté par le Président, comme présenté par le Président

3

DELIB

DELIBERATION N° 26° 26 : Vote: Vote BUDGET PRIMITIF BUDGET PRIMITIF 20202020 -- Régie Hôtelière «Régie Hôtelière « LE ROBURLE ROBUR »»

Le Maire propose et commente au Conseil Municipal

Le Maire propose et commente au Conseil Municipal le pal le Budget Budget Primitif Primitif 20202020,, de la régie hôtelière de la régie hôtelière «« Le Le Robur Robur »» qui se présente et s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes qui se présente et s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes ::

Section d'

Section d'Exploitation Exploitation .....60.....60 €€

Section d'In

Section d'Investissement .....135vestissement .....135 €€

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ::

-

- Vote à l'unanimité des membres présents ou représentés le budget primitif de l'exercice 2020 de la Régie Hôtelière « Régie Hôtelière « Le Robur Le Robur ». ».

D

DELIBERATION N° 27 : Renouvellement de l'adhésion PEFC de l'adhésion PEFC pour la forêt communale de ROURE

Après avoir pris connaissance des informations et pièces relatives aux modalités d'adhésion au

Après avoir pris connaissance des informations et pièces relatives aux modalités d'adhésion au

Programme Européen des Forêts certifiées (.), et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

à l'unanimité des membres présents ou représentés

à l'unanimité des membres présents ou représentés ::

Décide

Décide ::

- De renouveler l'adhésion de la commune de ROURE pour l'ensemble des forêts que la commune de ROURE possède en Provence Alpes-Côte d'Azur, pour une période de cinq ans. Cette adhésion sera reconduite tacitement tous les 5 ans sauf dénonciation de la part du CM par courrier au moins 3 mois avant la date d'expiration ; ;

- pour cela, de s'engager à respecter le cahier des charges national du propriétaire forestier ainsi que le cahier des charges national pour l'exploitant forestier, durant la période d'adhésion,

- d'accepter et de faciliter la mission du certificateur et ou de PEFC Provence Alpes-Côte D'Azur étant amenés à effectuer des contrôles de conformité sur la propriété forestière objet de l'adhésion et les autoriser à cet effet à titre confidentiel à consulter le document de gestion de la forêt communale ; ;

- de mettre en place les actions correctives qui seront demandées par PEFC en cas de pratiques forestières non conformes, sous peine d'exclusion du système de certification PEFC ; ;

- d'accepter que la présente adhésion soit rendue publique,

- de respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci,

- d'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence, les cahiers des charges sur lesquels la commune s'est engagée pourront être modifiés

modifiés,,

- de s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC Provence Alpes Côte d'Azur, pour un montant annuel de 160,27 €.

- de désigner Monsieur Jean Claude LINCK, intervenant en qualité de Maire, pour accomplir les formalités nécessaires à cette adhésion et signer les différents formulaires d'adhésion.

DELIBERATION N°

DELIBERATION N° 2288 : : Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Le Maire explique qu'afin de nommer les 12 membres de la

Le Maire explique qu'afin de nommer les 12 membres de la prochaine Commission Communale des Impôts Directs Monsieur le Préfet demande aux communes d'établir une liste de contribuables en nombre double, 24 personnes pour les communes de moins de 2 000 habitants.

L'installation de cette commission doit être effectuée

L'installation de cette commission doit être effectuée dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant, soit le 24 mai pour notre commune.

4

Le Maire

Le Maire propose donc au Conseil Municipal la liste ci-après, composée de 12 commissaires titulaires et de 12 commissaires suppléants :

COMMISSAIRES TITULAIRES

COMMISSAIRES TITULAIRES

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

ANDREANI Evelyne

ANDREANI Evelyne

RAMIN Henri

RAMIN Henri

BLANC Francis

BLANC Francis

RAMIN Michèle née AUBERT

RAMIN Michèle née AUBERT

GIRERD Jean

GIRERD Jean-Pierre

MARIN Félicien

MARIN Félicien

LEFEBVRE Michèle

LEFEBVRE Michèle

MONTINI Jean

MONTINI Jean-Pierre

REVOUL Marc

REVOUL Marc

POUYEZ Didier

POUYEZ Didier

SAULNIER Catherine

SAULNIER Catherine

PICO

PICO MartineMartine

MORETTI Lucette

MORETTI Lucette

CLINCHARD René

CLINCHARD René

ARNAUD Josiane

ARNAUD Josiane

BLANC Christian

BLANC Christian

MARIO Claude

MARIO Claude

SMIT Paul

SMIT Paul

PONZO Jean

PONZO Jean-MarieMarie

POLITI Eliane

POLITI Eliane

ROUX Raymond

ROUX Raymond

CLAUZON François

CLAUZON François

PROVARNIK Miljenko

PROVARNIK Miljenko

CA

CASTAINGS RaphaëlleSTAINGS Raphaëlle

Où l'exposé du Maire et après en avoir

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipaldélibéré, le Conseil Municipal,

à, à l'unanimitél'unanimité des membres des membres présents ou représentésprésents ou

représentés ::

-

- AACCEPTECCEPTE la liste des commissaires proposésla liste des commissaires proposés..

DELIBERATION N°

DELIBERATION N° 2299 : : Création d'un emploi saisonnier Création d'un emploi saisonnier partiel  
ppartiel pour le Point our le Point Information Tourisme.

Le Maire rappelle que dans le

Le Maire rappelle que dans le cadre de sa compétence dans le domaine du Tourisme la Métropole a  
cadre de sa compétence dans le domaine du Tourisme la Métropole a établi les contrats des deux  
employés saisonniers à plein temps, a organisé leurs emplois du temps et établi les contrats des  
deux employés saisonniers à plein temps, a organisé leurs emplois du temps et règle leurs  
salaires.règle leurs salaires.

Le maire rappelle également que Madame Yanne SOUCHET, lors du dern

Le maire rappelle également que Madame Yanne SOUCHET, lors du dernier Conseil municipal ier

Conseil municipal a a soulevé le problème des deux jours de congés consécutifs dont

bénéficient, chaque semaine, les vé le problème des deux jours de congés consécutifs dont

bénéficient, chaque semaine, les saisonniers du Point Information Tourisme, pénalisant ainsi

l'accueil esaisonniers du Point Information Tourisme, pénalisant ainsi l'accueil en continu des

visiteurs.n continu des visiteurs.

Madame SOUCHET avait proposé qu'un emploi

Madame SOUCHET avait proposé qu'un emploi supplémentaire de 2 jours par semaine soit créé par

la supplémentaire de 2 jours par semaine soit créé par la commune, à ses frais, pour assurer l'ouverture du Point Information Tourisme 7 jours sur 7, à ses frais, pour assurer l'ouverture du Point Information Tourisme 7 jours sur 7.

Le Conseil avait donné, à l'unanimité, un

Le Conseil avait donné, à l'unanimité, un accord de principe à cette proposition et décidé que l'adoption de ce principe à cette proposition et décidé que la délibération nécessaire à cette création sera présentée au prochain Conseil Municipal. C'est donc l'objet de la présente délibération.

Le Maire

Le Maire propose au conseil municipal de recruter un conseiller municipal en séjour en vertu d'un contrat de travail saisonnier à durée déterminée à temps partiel, deux jours par semaine, le lundi et le mardi, pour la période du 6 juillet au 31 août 2020. L'horaire journalier correspond à 7 heures effectives de travail, de 9h à 12h et de 13h à 17 h. Le calcul de la rémunération sera celui utilisé par l'Office de Tourisme Métropolitain, soit 10,92 € brut de l'heure.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés ::

- 
- APPROUVE l'exposé du Maire ;;
- 
- ACCÉPTE le recrutement d'un conseiller en séjour en vertu d'un contrat de travail saisonnier à durée déterminée à temps partiel, deux jours par semaine, le lundi et le mardi, pour la période du 6 juillet au 31 août 2020.
- 5
- 
- DÉCIDE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Prévisionnel de la Commune pour 2020.
- 
- Donne tout pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires au recrutement du personnel concerné.

COMMUNICATIONS DU MAIRE:

COMMUNICATIONS DU MAIRE:

I° Compte rendu de la réunion de travail avec Madame Catherine SAULNIER

● FLEURISSEMENT DU VILLAGE ;; Projet d'aménagement proposé : — Sur les parcelles, situées à gauche en montant le chemin de la Chaminaou, après nettoyage de celle-ci, mettre des plants de rosiers, sous réserve de l'accord des propriétaires. — Sur la couverture de la citerne de gaz, près de la Salle Polyvalente et sur le talus du « mur des chasseurs » mettre en place des plants de plantes locales sans arrosage particulier. — Aménagement

d'Aménagement du mur face au Robur ( si accord des propriétaires ).ace au Robur ( si accord des propriétaires ). — Aménagement du mur de l'esplanade du tilleul ( plants grimpants ).Aménagement du mur de l'esplanade du tilleul ( plants grimpants ). — Proposition d'une fontaine extérieure au moulin et au d'une fontaine extérieure au moulin et au boulodrome. — Canal Chaminaou : plants le long du Chaminaou : plants le long du canal. — Aménagement du masAménagement du massif près de la station EDF: branchement d'arrosage ( tuyaux ).s de la station EDF: branchement d'arrosage ( tuyaux ). — Assurer la taille d'élagage du mur de l'église et des poubelles ( Julien? )Assurer la taille d'élagage du mur de l'église et des poubelles ( Julien? ) Madame Yanne SOUCHET soulève le problème qu'elle constate à chaque passage de Catherine : Cette Yanne SOUCHET soulève le problème qu'elle constate à chaque passage de Catherine : Cette dernière emprunte le passage par le jardin de Yanne :rosier abîmé entre autre tuyaux laissés sur le le jardin de Yanne :rosier abîmé entre autre tuyaux laissés sur le passage ( risque de chutes ).passage ( risque de chutes ).

● EQUIPEMENTS EQUIPEMENTS ;; Madame SAUNIER Madame SAUNIER souhaite l'acquisition de matériels supplémentaires acquisition de matériels supplémentaires acheter acheter :: - désherbeur thermique désherbeur thermique ;; - taille-haie thermique haie thermique ;; - broyeur à végétaux à végétaux ;; Monsieur Stéphane GIRERD Stéphane GIRERD précise que l'utilisation d'un désherbeur thermique implique une formation incendie de l'opérateur et la présence d'un point d'eau à proximité du lieu d'utilisation. Il exprime également sa préférence pour un taille-haie fonctionnant sur batterie.

2° 2° Délégation de fonctions d'adjoints.

Les arrêtés les détaillant vont être communiqués au Conseil et publiés. détaillant vont être communiqués au Conseil et publiés.

3° 3° CALENDRIER DE L'ETE CALENDRIER DE L'ETE

aa/ / Fête Nationale, Fête Nationale, 14 Juillet 2020 14 Juillet 2020 11 heures 11 heures :: Cérémonie Cérémonie au Monument aux Morts Monument aux Morts CCérémonie publique, port du masque obligatoire + érémonie publique, port du masque obligatoire + respect des respect des gestes barrières, suivie d'un apéritif gestes barrières, suivie d'un apéritif simple simple avec respect des règles de avec respect des règles de distancidistanciation ((si autorisation préfectorale).si autorisation préfectorale).

b/b/ Sainte-Sainte-Anne Anne,, 25 J25 Juilleteillet 2020 2020 EEn attente d'une réponse dn attente d'une réponse de la paroisse la paroisse pour la participation du prêtre pour la participation du prêtre et l'heure de la célébration.. La messe a messe sera sera suivie d'un apéritif simple et d'un pique-suivie d'un apéritif simple et d'un pique-nique sorti du sacnique sorti du sac :: ces trois moments de la ces trois moments de la manifestation seront soumis aux obligations sanitaires en vigueur (ifestation seront soumis aux obligations sanitaires en vigueur (port du masque obliport du masque obligatoire, respect , respect des gestes barrières et des règles de distanciation des gestes barrières et des règles de distanciation ((si autorisation préfectoralesi autorisation préfectorale)).

6

c/ c/ Fête patronale fête patronale de la Saintde la Saint-Laurent Laurent,, 9 août 209 août 2020 20 Le FestinLe Festin, sous sa forme habituelle est annulé pour cette année, du fait, sous sa forme habituelle est annulé pour cette année, du fait de l'état d'urgence sanitaireurgence sanitaire.. Un Un dispositif réduit et symbolique et symbolique est préest prévu pour la seule journée du dimanche pour la seule journée du dimanche 9 août9 août :: Messe et Messe et Cérémonie Cérémonie au Monument aux Morts Monument aux Morts avec participation du publicavec participation du public, , suivies d'un apéritif simplesuivies d'un apéritif simple.. CCes trois moments de la manes trois moments de la manifestation seront soumis aux obligations sanitaires en vigueur (ons sanitaires en vigueur (port du port du

masque obligatoire, respect des gestes barrières et des règles de distanciation, respect des gestes barrières et des règles de distanciation ((si autorisation préfectorale)).

d/ d/ Fête du pain à Valabres, 5 septembre 2020 :: Manifestation soumise actuellement à 3 conditions pour sa réalisation : la présence d'un boulanger, celle d'un membre du clergé, la praticabilité du sentier de remplacement de l'accès habituel fermé pour risque d'éboulement..... Il faut voir avec Monsieur Eugène PORTA s'il envisage de monter faire le pain (tous les produits nécessaires ont été montés par hélicoptère le 30 juin dernier et réceptionnés sur place par Monsieur Alexandre FERRARI et son équipe). Dans l'hypothèse de l'absence de boulanger, et des difficultés d'accès Madame Sandra ZUPPO émet l'idée d'une délocalisation de la Fête du Pain au village en interaction avec le moulin communal, ce jour-là ou en choisissant une autre date. A réfléchir ! A situation particulière, solution particulière .....

4° Conseil d'administration du PNM

Réunion dirigée par madame Aline C, à laquelle ont participé Jean Claude LINCK et à laquelle ont participé Jean Claude LINCK et Gérard CHEVAL \* Attribution d'une subvention pour les travaux de Valabres montant ? envisage des activités culture/nature à développer en partenariat avec la mairie en partenariat avec la mairie \* Régénération du mélézin : subvention de 2784 € accordée par le Conseil Régional \* Régénération du mélézin : subvention de 2784 € accordée par le Conseil Régional Notification de 20000 € les travaux de voirie Métropole ?

5° PProjet Moulin

Vendredi 3 Juillet 2020 Journée de formation à Marseille avec Jean Claude LINCK, Stéphane GIRERD et Eric PIETRI . Il faut trouver un pilote responsable de projet un financement pour le rémunérer intervenant qui se chargerait de toutes les démarches afférentes au projet, auprès des institutions compétentes.

QUESTIONS DIVERSES

Julien COSTE demande, si pour le canal, il serait possible d'établir un calendrier qui lui permettrait de s'organiser pour sa mise en eau et son arrêt cela lui faciliterait la tâche si des travaux sont à prévoir le cas échéant ? Il est proposé en conseil : mise en eau, chaque année, à partir du 15 avril, et ce, jusqu'au 15 octobre ( soit 6 mois)

7

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures